Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 037-213700255-20260825-2026_41_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Août 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Août 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Représenté par pouvoir : 1
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Berthenay, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr BERTRAND Jacky, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mr BERTRAND Jacky, Mr FAURRE Yann, Mme SALGUEIRO Audrey, Mr MENDEZ Patrick, Mme OSSANT Laurence, Mme DORANGE Annie, Mr GUILMET Patrick, Mr MARION Cyrille, Mme AUGÉ Emilienne, Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme CAUVEAU Sandrine, Mr DUCHÊNE Guillaume, Mme HORNN Charlotte et Mme HORNN Charlène.

Absent excusé : Mr YVELIN Christian pouvoir à Mr MARION Cyrille

A été nommée secrétaire de séance : Mme SALGUEIRO Audrey

Délibération n°2026/41 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association APEC'S de Berthenay
Rapporteur : Monsieur FAURRE, 1er Adjoint au Maire délégué aux Finances

En raison de sa fonction de trésorier au sein de l'administration de l'association APEC'S, Monsieur FAURRE informe les membres présents que Monsieur YVELIN n'aurait pas pu prendre part au vote.

Par la délibération n°2026/27 du 24 mai 2026, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 5 000 euros à l'association APECS, gestionnaire de la restauration scolaire.

Les membres de l'association ont adressé par mail le bilan financier prévisionnel de l'année scolaire 2026/2027 et un besoin d'une subvention complémentaire de 8 000 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FAURRE, Monsieur le Maire reprend la parole.

Monsieur le Maire précise qu'initialement le conseil municipal avait attribué une subvention de 13 000 € en mars dernier, lors du vote budget primitif 2026. Ce montant a été diminué de 8 000 € compte tenu de l'incertitude de la continuité de la gestion du service à la rentrée de septembre 2026.

Compte tenu de l'élection d'un nouveau bureau et de l'analyse financière présentée, Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire de 8 000 euros à l'Association APECS.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 037-213700255-20260825-2026_41_DELIB-DE

Décision

Ouï l'exposé de Monsieur FAURRE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide le versement d'une subvention complémentaire de 8 000 euros à l'association APEC'S portant la subvention de la Commune à 13 000 euros pour l'année 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – Nature 6574.

Le Conseil Municipal adopte à 14 voix pour / 0 contre / 1 abstention (Mr MARION pouvoir de Mr YVELIN) la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Jacky BERTRAND

La Secrétaire de séance

Audrey SALGUEIRO